

COMPTE RENDU DES DELIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 6 juin 2019

Nombre de conseillers :

Date de convocation : 21/05/2019

En exercice : 48

Présents : 28

Votants : 33

L'an deux mille dix-neuf, le six juin à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la commune nouvelle Cesny-Les-Sources, légalement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Cesny-Bois-Halbout, sous la présidence de Monsieur PERRIN Renny, Maire.

Étaient présents :

Isabelle ONRAED, Damien CARREY, Bertrand HAMEL, Noële BREARD, Christian BOSSUYT, Gérard RICHARDEAU.

Daniel SIMON, Jacques LEGROS, Daniel GAUQUELIN, Eric SOHIER.

Renny PERRIN, Bernard VIVET, Pierre PELLUET, Mélanie CHANU, Antoine MARTEL, Patricia COMPERE, Valérie FOUREY, Benjamin FOSSARD.

Louis QUIRIE, Jean-Christophe LETAVERNIER, Vincent GAUTIER, François DURAND, Béatrice VILEY.

Jean VANRYCKEGHEM, Lydie LEROUXEL, Gérard DELORME, Dominique FOUCHER, Arnaud EVE.

Membres excusés et ayant donné un pouvoir : Anne BLONDEAU ayant donné pouvoir à Louis QUIRIE, Joël SEBIRE ayant donné pouvoir à Vincent GAUTIER, Jean-Marc BOUIN ayant donné pouvoir à Damien CARREY, Jacky JAMES ayant donné pouvoir à Bernard VIVET, Sandrine FER ayant donné pouvoir à Jean-Christophe LETAVERNIER

Absents excusés : Marie-Line DANDOIS, Géraldine PERRIN, Michel LETRIBOT, Roger RETOUT, Patrick FOSSARD, Odile VANDENBERGHE, Christine HUBERT-BENDZYK.

Absents : Patrice BINET, Dominique LEFEVRE, Jean-Michel MANIVEL, Jean-Charles MARIE, Alain BOUTEILLE, Georges BELLAN, Isabelle LETOUZEY, Jean-Louis DE METS.

Madame Isabelle ONRAED a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal leur accord pour l'ajout de 2 points à l'ordre du jour :

1. Travaux assainissement eaux pluviales – demande de subvention du conseil départemental au titre de l'APCR
2. Convention FREDON : lutte contre le frelon asiatique

Les membres du Conseil Municipal acceptent l'ajout de ces 2 points à l'ordre du jour.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 14 MAI 2019

Le compte rendu de la réunion du Conseil municipal du 14 mai 2019 a été transmis aux membres.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des votants, le compte rendu du 14 mai 2019.

047/2019 – CONVENTION PRISE EN CHARGE DES DROITS D'INSCRIPTION ANNUELS ET PARTICIPATION AUX FRAIS DE PRÊT DE LIVRES POUR LES ENFANTS ET LES PERSONNES ÂGÉES DE LA COMMUNE FRÉQUENTANT LA BIBLIOTHÈQUE POUR TOUS

Monsieur le Maire informe qu'il est nécessaire d'établir une convention entre la Commune et l'association Culture et Bibliothèque pour tous. Elle concerne les droits d'inscription annuels et la participation aux frais de prêt de livres. Ceux-ci sont pris en charge par la Commune pour les enfants et les personnes âgées domiciliés sur la Commune fréquentant la Bibliothèque pour tous.

Les conditions de prise en charge sont les suivantes :

Pour les enfants :

Droit d'inscription : 5 € /enfant + frais de participation pour les prêts de livres (0,50 € par livre)

Pour les personnes âgées (à partir de 65 ans) :

Droit d'inscription : 10 € /adulte + frais de participation pour les prêts de livres (1,00 € par livre)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décide de :

- Conclure cette convention entre la Commune et l'association Culture et Bibliothèque pour tous.
- Autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

048/2019 – BUDGET GÉNÉRAL - DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 : PARTICIPATION ADHÉSION CONVENTION FOURRIÈRE ANIMALE

Monsieur le Maire informe que des ajustements budgétaires sont à réaliser concernant la participation financière suite à l'adhésion à la fourrière animale via la convention prise avec CAEN LA MER et propose le virement de crédit suivant :

Section de fonctionnement - Dépenses :

65548	Autres contributions	+ 1 100 €
022	Dépenses imprévues	- 1 100 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des votants, d'adopter la décision modificative n° 1 proposée par Monsieur le Maire.

**049/2019 – BUDGET GÉNÉRAL - DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 :
AMORTISSEMENT DE LA SUBVENTION RÉSERVE INCENDIE REALISEE A
TOURNEBU**

Monsieur le Maire informe que des ajustements budgétaires sont à réaliser concernant l'amortissement de la subvention pour la réserve incendie qui a été réalisée sur la commune déléguée de Tournebu au lieu-dit « Les Houilles ».

Cette subvention d'un montant de 3 217,33 € doit être amortie. Il est proposé de l'amortir sur une année et les ajustements budgétaires suivants :

Section de fonctionnement :

Dépenses :

6811	Dotations aux amortissements	+ 3 220,00 €
678	Autres charges exceptionnelles	- 3 220,00 €

Section d'investissement :

Recettes :

280422	Amortissement bâtiments et installations	+ 3 220,00 €
--------	--	--------------

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des votants, d'adopter la décision modificative n° 2 proposée par Monsieur le Maire.

**050/2019 – CONVENTION DE PRISE EN CHARGE PAR LE PROPRIÉTAIRE DE
L'EXTENSION DU RÉSEAU ÉLECTRIQUE POUR RÉNOVATION D'UNE
MAISON SUR LA COMMUNE DE TOURNEBU, ROUTE D'ACQUEVILLE**

Monsieur le Maire informe qu'un permis de construire pour la restauration d'une maison d'habitation située sur la commune de Tournebu, en zone Np du PLU a été accordé. Le raccordement au réseau électrique pour cette maison engendre une extension du réseau électrique. Cette extension est considérée comme un équipement propre à cette maison. Un accord a été conclu entre le propriétaire et la Commune de Tournebu afin que cet équipement soit à la charge du propriétaire. Le coût du raccordement réalisé par le SDEC s'élève à 7 680,60 €. La commune devra le régler et le remboursement sera demandé par la commune au propriétaire. Une convention doit formaliser cet accord entre la Commune de Cesny-Les-Sources et le propriétaire.

Des ajustements budgétaires doivent être réalisés pour cette opération et Monsieur le Maire propose la décision modificative n° 3 suivante :

Section de fonctionnement :

Dépenses :

65548	Autres contributions	+ 7 700,00 €
-------	----------------------	--------------

Recettes :

70878	Remboursement de frais par d'autres redevables	+ 7 700,00 €
-------	--	--------------

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décide de :

- Réaliser les travaux d'extension du réseau électrique situé sur la Commune déléguée de Tournebu Route d'Acqueville pour la parcelle cadastrée section AB N° 73 pour un coût s'élevant à 7 680,60 €.
- Autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de prise en charge de l'extension du réseau électrique à intervenir entre la commune et le propriétaire de la maison d'habitation à rénover.
- Adopter la décision modificative n° 3 proposée par Monsieur le Maire.

051/2019 – TRAVAUX ÉGLISE D'ANGOVILLE : RESTAURATION PIGNON OUEST – DEMANDE DE SUBVENTION INVENTAIRE DEPARTEMENTAL

Monsieur le Maire présente le devis proposé par l'entreprise CHESNEL BATIMENT concernant les travaux de restauration du pignon ouest de l'église d'Angoville.

Le coût des travaux est estimé à 11 246,93 € HT soit 13 496,32 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décide de :

- Réaliser les travaux de restauration du pignon ouest de l'église d'Angoville par l'entreprise CHESNEL BATIMENT pour un montant estimé à 11 246,93 € HT soit 13 496,32 € TTC.
- Solliciter la subvention du Conseil départemental au titre de l'inventaire départemental.
- Charge Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires pour la réalisation de ces travaux.

052/2019 – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA FONDATION DU PATRIMOINE

Monsieur le Maire explique que la fondation du Patrimoine pourrait venir en aide à la commune de Cesny-Les-Sources concernant les travaux de réfection du pignon ouest de l'Eglise d'Angoville, commune déléguée de Cesny-Les-Sources, sous forme d'une campagne de mécénat populaire.

Ainsi toutes personnes désireuses de voir le patrimoine communal préservé pourra faire un don à l'association qui sera reversé ensuite à la commune.

Monsieur le Maire rappelle que pour les travaux cités ci-dessus l'entreprise CHESNEL BATIMENT a été retenue pour un montant de 11 246,93 € HT soit 13 496,32 € TTC.

Un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental sera déposé au titre de l'Inventaire Départemental afin de solliciter une subvention à hauteur de 30 %.

Plan de Financement :

Sources	Libellé	Montant	Taux
Fonds propres		7 872,84	70 %
Emprunts			
Sous-total 1		7 872,84	
Département		3 374,09	30%
Autres (à préciser)			
Sous-total 2			
TOTAL HT		11 246,93	100 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votant, décide de :

- Autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec la fondation du Patrimoine.

Monsieur le Maire précise que des dons sur des travaux précédents n'ont pas été totalement utilisés et le reliquat sera reporté sur ces travaux. L'autofinancement de la Commune serait d'environ 20 %.

053/2019 – TRAVAUX ASSAINISSEMENT EAUX PLUVIALES – DEMANDE DE SUBVENTION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL AU TITRE DE L'APCR

Monsieur le Maire rappelle qu'il a été prévu au budget 2019 des travaux d'assainissement eaux pluviales pour les communes déléguées d'Acqueville, Cesny-Bois-Halbout, Placy et Tournebu.

Le coût des travaux s'élève à : 14 505,00 € HT soit 17 406,00 € TTC
soit pour les communes déléguées, les travaux suivants :

- Acqueville : Impasse Cour Fontaine : 1 210, 00 € HT
- Cesny-Bois-Halbout : Rue des Forges : 8 965,00 € HT
- Placy : La Ville : 3 900 € HT
- Tournebu : Rue de Viaz : 430,00 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décide de :

- Réaliser les travaux d'assainissement d'eaux pluviales pour un coût total de 14 505,00 € HT soit 17 406,00 € TTC.
- Solliciter la demande de subvention auprès du Conseil départemental au titre de l'APCR.

054/2019 – VÉRIFICATION DES EXTINCTEURS SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL – EXAMEN DES DEVIS

Monsieur le Maire informe qu'un appel d'offres a été réalisé concernant la vérification des extincteurs sur le territoire de la Commune.

Le nombre et le type des extincteurs sont les suivants :

Qté	Type d'extincteurs
ACQUEVILLE	
2	6L EPA
1	6KG ABC
1	2KG CO2
CESNY-BOIS-HALBOUT	
7	6KG PA ABC
1	9KG PA ABC
10	6L PA EPA
3	2KG CO2
1	2KG CO3
PLACY	
2	6L EPA

TOURNEBU

5	6L EAU PULVERISEE
1	6KG POUDRE
1	2KG CO2

Monsieur le Maire informe que 3 entreprises ont répondu à l'appel d'offres : OGER, SMI et EUROFEU. Après examen des propositions des entreprises, l'entreprise SMI propose les meilleurs services et tarif attendus par la Commune.

Monsieur le Maire précise que pour la commune déléguée d'Angoville, il sera nécessaire de prévoir l'acquisition d'extincteurs pour la mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décide de retenir l'entreprise SMI à compter de l'année 2020.

055/2019 – REPAS DES ANCIENS : CONDITIONS DE PARTICIPATIONS FINANCIÈRES SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

Monsieur le Maire informe que chaque commune déléguée organise le repas des anciens de sa commune sur leur territoire selon ses critères. Il est nécessaire d'harmoniser les conditions de participations financières pour les convives (élus et leurs conjoints et conjoints des aînés). Monsieur le Maire propose qu'il ne soit demandé aucune participation financière aux élus et à leurs conjoints ainsi qu'aux conjoints des aînés n'ayant pas l'âge requis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décide de :

- ne demander aucune participation financière aux élus et à leurs conjoints ainsi qu'aux conjoints des aînés n'ayant pas l'âge requis pour assister au repas des anciens.

056/2019 – RÉGULARISATION DE LA CESSION DES TENTES, TABLES ET BANCS A L'ASSOCIATION ARA A PLACY

Monsieur le Maire informe que la commune déléguée de Placy a acquis il y a plusieurs années des tentes, des tables et des bancs pour une utilisation exclusive par les habitants de la commune de Placy et l'association ARA. Il avait été convenu avant la création de la commune nouvelle que la Commune de Placy cède ce matériel à titre gracieux à l'association ARA qui en aurait la gestion.

Afin de régulariser cette situation, le Conseil Municipal de la Commune de Cesny-Les-Sources doit donner son accord pour cette cession avec une sortie de ce matériel de l'inventaire de la commune Cesny-Les-Sources.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décide de :

- Céder ce matériel à titre gracieux à l'association ARA qui en aura la gestion.
- Autoriser Monsieur le Maire à sortir ce matériel de l'inventaire de la commune Cesny-Les-Sources

057/2019 – CONVENTION FREDON : LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE

Monsieur le Maire expose que la Communauté de Communes Cingal-Suisse Normande a renouvelé pour 3 ans (2019-2020-2021) la convention avec l'organisme FREDON de Basse-Normandie. Cette convention porte sur la définition des modalités de mise en place des opérations de surveillance, prévention et lutte collective contre le frelon asiatique, et de leur conduite à l'échelle du département du Calvados.

Cette convention permet aux communes-membres de la Communauté de Communes de bénéficier de la participation du Département à hauteur de 30 % pour la destruction des nids définitifs, plafonné à 110 € du coût de la destruction et dans la limite de l'enveloppe votée.

Monsieur le Maire donne lecture de la convention à intervenir entre la Commune de Cesny-Les-Sources et FREDON afin de bénéficier de l'accès aux actions d'animation et sur la définition des modalités de destruction des nids du frelon asiatique dans le cadre du plan de lutte collective décliné dans le Calvados.

La participation de la Commune de Cesny-Les-Sources correspond au reste à charge du coût de destruction des nids définitifs sur le domaine public et privé durant le plan de lutte collective soit à hauteur de 70 %.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des votants, de :

- Autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention à intervenir entre la Commune et FREDON de Basse-Normandie.

058/2019 – ÉTUDE POUR LA RÉHABILITATION DE L'ANCIEN BÂTIMENT DE LA MAISON DE RETRAITE

Monsieur le Maire rappelle que la commune déléguée de Cesny-Bois-Halbout a acquis l'ancien bâtiment de la maison de retraite. Un des projets pour l'utilisation de ce bâtiment est d'y installer la mairie ainsi que d'autres services.

Auparavant, il serait nécessaire de réaliser une étude afin de connaître le potentiel d'utilisation de ce bâtiment avant d'envisager sa réhabilitation. La commune est dans l'attente du résultat de l'étude énergétique effectuée par la Communauté de Communes.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de lancer une étude pour l'utilisation et la réhabilitation de l'ancien bâtiment de la maison de retraite.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décide de :

- Autoriser Monsieur le Maire à lancer une étude pour connaître le potentiel d'utilisation de l'ancien bâtiment de la maison de retraite avant d'envisager sa réhabilitation.
- Charger Monsieur le Maire de réaliser les démarches nécessaires pour cette étude.

059/2019 – ÉTUDE POUR EXTENSION DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF EAUX USÉES POUR LES COMMUNES DÉLÉGUÉES DE TOURNEBU ET CESNY-BOIS-HALBOUT

Monsieur le Maire informe que les communes déléguées de Tournebu et de Cesny-Bois-Halbout proposent de lancer une étude pour l'extension de l'assainissement collectif des eaux usées pour les hameaux du Mesnil et de Clair-Tison (Tournebu) et Route de Barbery et de Falaise (Cesny-Bois-Halbout).

Pour la Commune déléguée de Tournebu, Monsieur VANRYCKEGHEM Jean, Maire délégué de la Commune de Tournebu, expose que cette étude pour les hameaux du Mesnil et de Clair-Tison est la continuité des travaux qui ont été réalisés dans le Bourg pour la mise en place de l'assainissement des eaux usées.

Pour la commune déléguée de Cesny-Bois-Halbout, Monsieur PERRIN Renny, Maire délégué de la Commune de Cesny-Bois-Halbout, expose que l'assainissement des eaux usées n'est pas réalisé sur une partie située Route de Barbery et Route de Falaise pour des raisons techniques (nécessité d'une pompe de relevage).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décide de :

- Autoriser Monsieur le Maire à lancer une étude pour l'extension de l'assainissement collectif des eaux usées pour les hameaux du Mesnil et de Clair-Tison (Tournebu) et Route de Barbery et de Falaise (Cesny-Bois-Halbout).
- Charger Monsieur le Maire de réaliser les démarches nécessaires pour cette étude.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- **Défibrillateur** : Monsieur le Maire informe qu'il étudie les conditions d'acquisition ou de location d'un défibrillateur car le coût de cet appareil est important ainsi que le choix du type d'appareil.
- **Jury d'assise** : Monsieur le Maire informe que désormais la commune nouvelle, compte tenu de son nombre d'habitants, a la charge de réaliser le tirage au sort pour les jurés d'assise. Il n'est plus réalisé au niveau du canton de Thury-Harcourt. La Commune doit tirer au sort 3 électeurs. Le tirage est prévu le 13 juin 2019.
- **Organisation des élections** : Monsieur le Maire informe que désormais, étant donné que la commune nouvelle compte plus de 1000 habitants, il y a obligation pour les électeurs de présenter une pièce d'identité au bureau de vote. Cette obligation a été exigée lors des élections européennes.
- **Arrêt minute devant chez les commerçants** : A la demande de certain commerçant de Cesny-Bois-Halbout, serait-il possible de mettre en place des arrêts minute devant leurs commerces ? En effet, les voitures qui stationnent devant chez eux ne sont pas forcément des clients et monopolisent les places toute la journée. Monsieur le Maire va étudier le problème de ce stationnement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h.